



A.c : Acer campestre



A.p : Acer pseudoplatanus



C.a : Cedrus atlantica 'Glaucia'



C.b : Carpinus betulus



Ps : Pinus sylvestris



Q.c : Quercus cerris



Q.c : Quercus pubescens



Q.c : Quercus robur



S.t : Sorbus terminalis



T.c : Tilia cordata



U.v : Ulmus vada 'Wanoux'

Légende :



Surface arbustive indigène

Cornus mas, Cornus sanguinea, Corylus avellana, Hippophae rhamnoides, Ligustrum vulgare, Prunus spinosa, Sambucus racemosa, Salix eleagnos, Salix purpurea, Taxus baccata, Viburnum lantana...



Surface parc forestier 6900m²

Surfaces recouvertes de plantules d'arbres : 2 à 3 plantules / m² replantées en partie par les enfants des écoles thônésiennes, accompagnés par des professionnels.



Arbres replantés dans le parc forestier

A.c : Acer campestre (indigène)
Erable champêtre

A.p : Acer pseudoplatanus (indigène)
Erable sycomore

C.a : Cedrus atlantica 'Glaucia'
Cèdre bleu de l'Atlas

C.b : Carpinus betulus (indigène)
Charme

Ps : Pinus sylvestris (indigène)
Pin sylvestre

Q.c : Quercus cerris
Chêne chevelu

Q.p : Quercus pubescens (indigène)
Chêne pubescens

Q.r : Quercus robur (indigène)
Chêne pédonculé

S.t : Sorbus terminalis
Alisier torminal

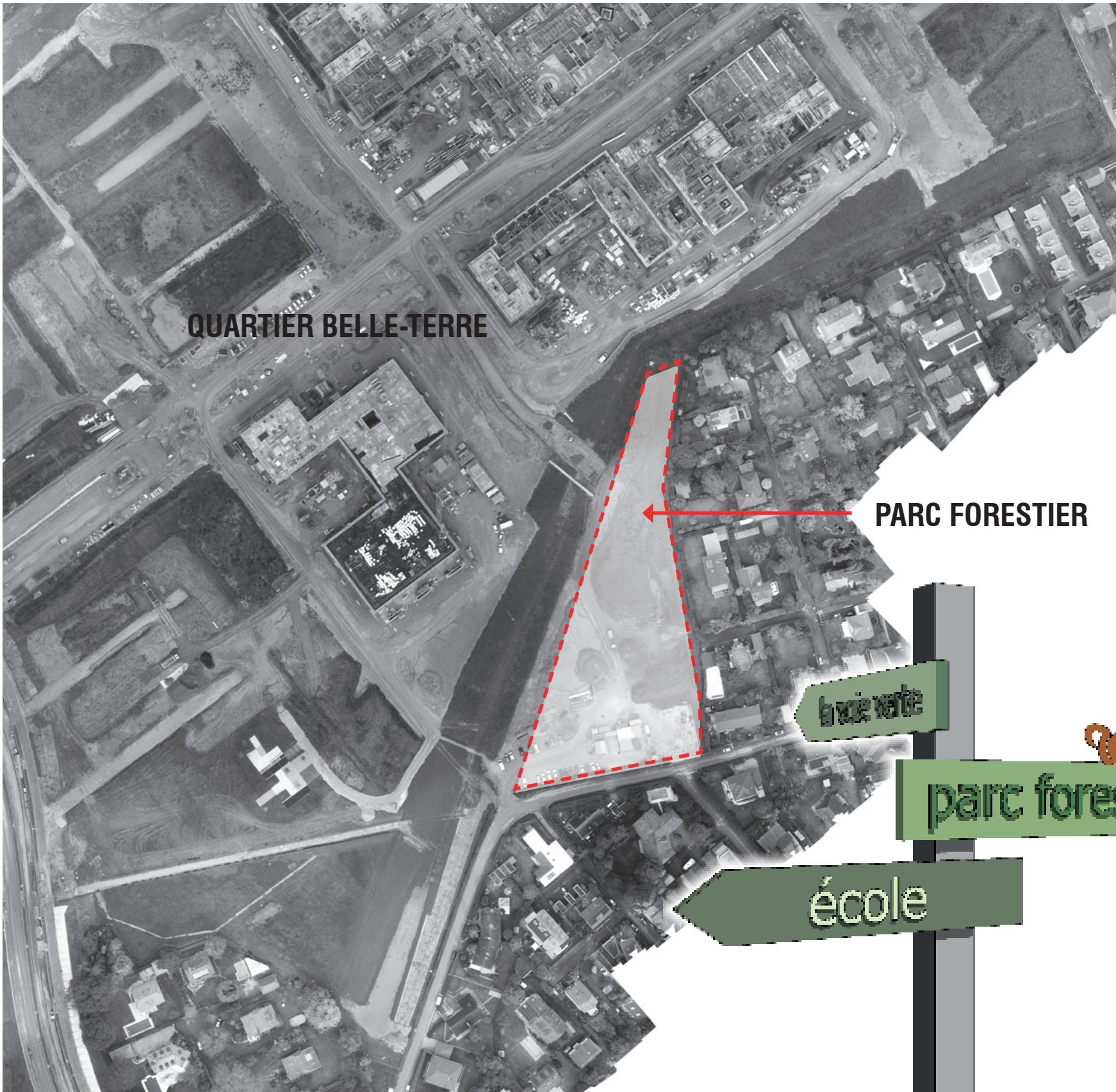
T.c : Tilia cordata (indigène)
Tilleul à petites feuilles

U.v : Ulmus vada 'Wanoux'
Orme champêtre



PARC FORESTIER

PLAN MASSE 1 : 500ème (la position des arbres peut être soumise à de légères modifications)



PARTICIPATION

Le projet du parc forestier est basé sur un financement participatif public et privé. La commune de Thônex assumera une partie des coûts et son entretien. Particuliers ou entreprises, vous avez l'opportunité de financer la plantation des nouveaux arbres. Plus de renseignements sur www.thonex.ch



TRANSMISSION

Les écoles de la commune seront invitées à des ateliers de prélèvements et de plantations. Des professionnels (jardiniers, horticulteurs, pépiniéristes...) encadreront les élèves et répondront à toutes leurs questions. La méthode Miyawaki (botaniste japonais) sera mise en pratique sur 6900m² pour créer un parc : plantations denses de jeunes plants forestiers.

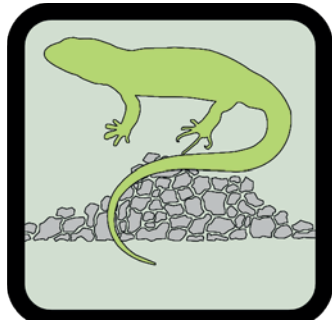


MISE A BAN

Le parc forestier sera clôturé au cours de ses premières années, afin de favoriser son développement et de ménager les jeunes plants. Des passages pour la circulation de la petite faune seront créés au travers de la clôture.



NICHOIRS



MURGIERS



GOUILLES D'EAU



TAS DE BOIS

Des dispositifs pour la faune et la flore seront répartis dans le parc, favorisant ainsi l'apparition de nouveaux écosystèmes. Nichoirs, murgiers, gouilles d'eau, tas de bois, seront autant de refuges salutaires pour certaines espèces en manque d'habitat.